



Où les trouver ?

Préfecture de Maine-et-Loire

- Site Hanneloup
Bureau du séjour des étrangers

*7 bis rue Hanneloup
49000 ANGERS*

- Site Saint Aubin

*Place Michel Debré
49934 Angers Cedex 9*

Sous-préfecture Cholet

*30 rue Tremolières
49300 Cholet*

Sous-préfecture de Saumur

*33 rue Beaurepaire
49414 Saumur*

Sous-préfecture de Segré

*2 rue Lamartine
49500 Segré-en-Anjou Bleu*

LES POINTS D' ACCUEIL NUMERIQUE

Qu'est que c'est ?



Un ordinateur avec un accès aux sites internet dédiés aux téléprocédures.



La possibilité de scanner des documents et d'imprimer des justificatifs.



La possibilité de vous faire accompagner par un médiateur numérique

Ils s'adressent prioritairement aux étrangers ne disposant pas d'outils informatiques personnels, ou peu à l'aise avec Internet

Comment prendre rendez-vous ?

Préfecture de Maine et Loire

Site Saint Aubin

Par téléphone : 02.41.81.81.00

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Site Hanneloup

Par téléphone : 02.41.81.82.00

Le lundi, mardi et vendredi matin de 9h15 à 12h30

Sous préfecture de Cholet

Par téléphone : 02.53.57.90.62

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Sous préfecture de Saumur :

Par téléphone : 02.53.57.90.46

Du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h30

Sous préfecture de Segré

Par téléphone : 02.53.57.90.02

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15



Quels documents dois-je apporter ?

Lors de la prise de rendez-vous, il vous sera indiqué les documents nécessaires pour votre démarche.

Si vous avez déjà un compte, venez avec vos identifiants et mot de passe de connexion aux comptes ANEF, Ameli ou impôt.



Les médiateurs numériques sont là pour vous aider.

Ils n'instruisent pas les demandes et ne peuvent intervenir sur le déroulement ou le résultat de celles-ci.

Ils ne sont pas responsables des éventuelles difficultés techniques ou réglementaires.

L'accès au point d'accueil numérique est limité à deux personnes : l'utilisateur et son accompagnateur éventuel.